AVIS DE COURSE TYPE RIR

Critérium de Bassin Voile en Pays de Brest
Dimanche 1er octobre 2023
Lieu : Plage du Trez-Hir – Centre Nautique de Plougonvelin
Autorité organisatrice : AMATH Kakikouka
Grade : 5 B

RÈGLES

La régate sera régie par :
- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

2.1 La régate est ouverte à tous les bateaux des classes Optimist coque polyéthylène, Open Bic Mylar, Techno 293, Race Board, en intersérie dériveurs et catamarans possédant un rating.

2.2 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

2.3 Les inscriptions se dérouleront en version papier sur place., ou en ramenant le document complété disponible sur le lien :
https://docs.google.com/document/d/1anWz38CWfSy4n6XwJLRf4NvZ8rrCf02Yv3AzRMjMCB8/edit

3. DROITS À PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Solitaire	10 €
Double	20 €
Double + Location cata	25 €

4. PROGRAMME

4.1 Le paiement sera à effectuer sur place et tiendra lieu de confirmation d'inscription :
Le dimanche 1er octobre 2023 de 09h30 à 11h00.

4.2 Date et heure du briefing : Le dimanche 1er octobre 2023 à 11h00.

5. FICHE COURSE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Fiche course disponible à la confirmation des inscriptions.

6. CLASSEMENT

6.1 Le système de classement utilisé sera le suivant : 1er 1 point, 2ème 2 points, etc …

6.2 Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

6.3 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

6.4 Si 3 courses ou plus sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

7. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Chaque participant est parfaitement conscient :

o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,
o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.»

- un bateau qui a un cas suspect de Covid19 dans son équipage est obligé d'abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié

8. REMISE DES PRIX

Une remise des prix sera effectuée, conformément au règlement de Voile en Pays de Brest.

9. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Clément BIGNON : 06.89.12.64.56
kakik.amath@gmail.com

Pensez à réserver au plus tôt auprès du club :
- Catamarans

Attention : le club ne peut pas mettre de bateau de sécurité à disposition des entraîneurs.

ANNEXE

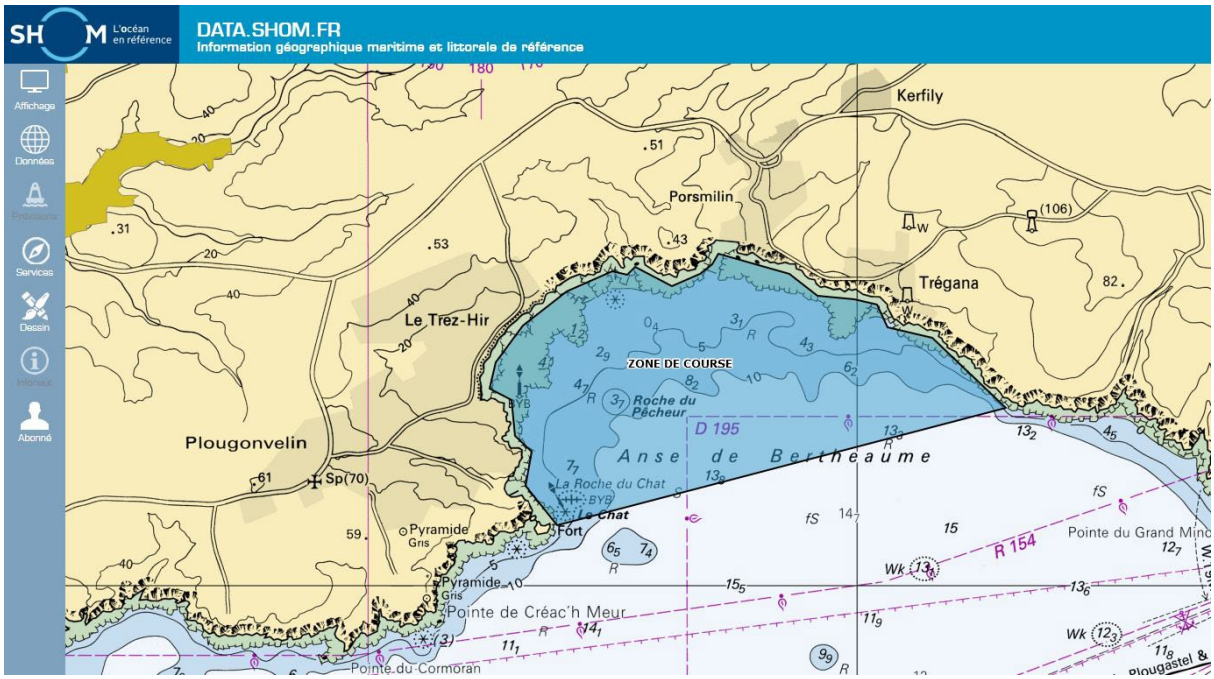

Dimanche 01 Octobre 2023 UTC+2 Semaine 39

Lever du soleil : 08h16 Lune gibbeuse décroissante Coucher du soleil : 19h54

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		00h46			0,50m				
PM	111	06h52	06h06	01h01	7,08m	6,58m	0,55m	1,65m	3,29m
BM		13h05	06h13	01h02	0,64m	6,44m	0,54m	1,61m	3,22m
PM	108	19h11	06h06	01h01	7,21m	6,57m	0,55m	1,64m	3,29m

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE OFFICIEL
MARINE NATIONALE
PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72